ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jumelages

Question écrite n° 50050

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur les jumelages de villes françaises avec des villes israéliennes. En effet, cette forme de relations d'amitié entre les deux pays est peu répandue et assez peu connue, alors même qu'Israël compte une population francophone très importante. Ces jumelages ont été décriés durant de nombreuses années comme des actes politiques d'encouragement à l'égard de l'État hébreux. Les termes de ces relations étatiques ayant beaucoup changé depuis quelques années avec l'arrivée au pouvoir de Nicolas Sarkozy, et notamment l'ouverture d'une nouvelle période des relations franco-israéliennes, ils devraient permettre un nouvel essor des jumelages entre les villes françaises et israéliennes. Dès lors, nos pouvoirs publics et notre diplomatie pourraient aussi les promouvoir. Il lui demande donc quelles initiatives il compte prendre en ce sens.

Texte de la réponse

La France considère la coopération décentralisée comme un élément important de sa politique étrangère. Particulièrement engagé dans le processus de paix au Proche-Orient, notre pays entretient avec Israël des relations fondées sur des liens humains étroits et anciens, qui n'ont cessé de se renforcer depuis 2002. Les relations développées entre les collectivités locales françaises et israéliennes s'inscrivent dans ce cadre. Ce sont actuellement 66 collectivités locales françaises (1 région, 4 départements, 56 villes et 5 intercommunalités) qui coopèrent avec 68 collectivités locales israéliennes, pour mettre en oeuvre 78 projets conjoints. La coopération décentralisée franco-israélienne contribue également au rapprochement entre Palestiniens et Israéliens par le biais de projets de partenariat tripartites (France-Israël-Palestine). Ainsi, la ville de Lyon, jumelée à la ville de Beersheva, cherche à élargir son partenariat à la ville de Jéricho. Il en va de même avec Lille, Safed et Naplouse. Si la coopération franco-israélienne fait la part belle aux projets dans les domaines de l'éducation et de la jeunesse, les collectivités israéliennes souhaitent mettre davantage l'accent sur des secteurs plus techniques et économiques. Les 3 et 4 novembre 2009, ont eu lieu à Paris les assises de la coopération franco-israélienne. À cette occasion, les collectivités françaises et israéliennes ont pu se rencontrer, échanger et partager expérience et savoir-faire sur diverses thématiques, telles que le développement durable, le développement économique, la coopération triangulaire et la diplomatie des villes, ainsi que la formation autour des nouvelles technologies.

Données clés

Auteur : M. Éric Raoult
Circonscription : Seine-Saint-Denis (12e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 50050
Rubrique : Communes
Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes
Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE50050

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 mai 2009, page 5017
Réponse publiée le : 23 février 2010, page 1938